



Direction Générale des Services

Direction des Bâtiments, des Moyens
Généraux et du Patrimoine

DBMGP-Service Administration et Finances

Affaire suivie par : Catherine Douchet
Poste: 71.62

2012-CP-4304

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 21 septembre 2012

**POLITIQUE C03 SOUTENIR LE PARCOURS
DE FORMATION DES JEUNES YVELINOIS**

**BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX - COLLÈGE SAINT EXUPÉRY A
ANDRÉSY - TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU CONFORT THERMIQUE**

Code	C0301
Secteur	Favoriser la réussite scolaire des collégiens via la mise en place d'un environnement de travail de qualité et intégré dans la cité.
Programme	Plan pluriannuel d'investissement dans les collèges publics (2010-2016)

Données financières	Investissement	
	AP	CP 2012 sur AP
Enveloppes de financement		
Montant actualisé	560 000 000 €	18 750 000 €
Montant déjà engagé	28 468 827 €	3 438 571 €
Montant disponible	531 531 173 €	15 311 429 €
Montant réservé pour ce rapport	800 000 €	5 000 €

AP	CP 2008	CP 2009	CP 2010	CP 2011
560 000 000 €	91 960 €	559 142 €	1 999 902 €	5 034 047 €

CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016
18 750 000 €	150 194 844 €	143 687 105 €	123 685 000 €	115 998 000 €

Opération de travaux d'amélioration du confort thermique au collège « Saint Exupéry » à Andrésy.

Il vous est proposé d'adopter la programmation de l'opération de travaux dans le collège « Saint Exupéry » à Andrésy, présentée dans la fiche ci-jointe.

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :

OPERATION NOUVELLE

Opération : 2007P013O097T06
ANDRESY
Collège « Saint Exupéry »
Travaux d'amélioration du confort thermique

Enveloppe financière € TTC

Montant des travaux :	632 900
Date de valeur :	Avril 2012
Maîtrise d'œuvre :	82 200
Services au maître d'ouvrage :	31 000
Aléas :	31 600
Révisions :	22 300
Total opération :	800 000

Calendrier

Notification maîtrise d'œuvre :	Novembre 2012
Remise Avant-Projet :	Novembre 2012

Phase 1

Notification travaux :	Mai 2013
Livraison :	Septembre 2013

Phase 2

Notification travaux :	Janvier 2014
Livraison :	Septembre 2014

Echéancier en € TTC

2012	5 000
2013	140 000
2014	610 000
2015	45 000

Justification de l'opération

Le collège « Saint Exupéry » à Andrésy a été livré en 2008 sous la réglementation thermique 2005 pour une capacité d'accueil de 800 élèves et se compose de 2 bâtiments : « A » abritant la demi-pension (rez-de-chaussée) et l'externat (R+1) et « B » regroupant l'administration (rez-de-chaussée) et l'externat (du rez-de-chaussée au R+2) ainsi que de cinq logements de fonction.

Il comporte des façades de type murs rideaux et d'autres, percées de menuiseries extérieures isolées qui ne comprennent ni amenées d'air, ni protections solaires extérieures, ni systèmes de ventilation intérieure (hormis le CDI, les sanitaires et certains locaux à pollution spécifique).

Des pics de températures élevés sont relevés dans l'ensemble du collège, particulièrement dans les salles de classes du bâtiment « B ».

A cet effet, il a été décidé de lancer des études en vue de réaliser des travaux d'amélioration du confort thermique des classes, pour un montant de 65 000 € TTC (délibération de la C.P. du 19/11/2010). Après plusieurs consultations infructueuses, il a été décidé de réaliser dans un premier temps, une mission « diagnostic » afin de définir plus précisément la consistance et l'étendue des travaux nécessaires, à savoir : la mise en place d'un système de ventilation simple-flux, la création d'amenées d'air en façade, l'ajout de protections solaires.

Réalisé à partir d'une simulation thermique dynamique de l'ouvrage sur une année, ce diagnostic confirme l'inconfort thermique ressenti par les utilisateurs.

En conséquence, différents scénarii de travaux, visant à améliorer le confort thermique, sont proposés en fonction des performances environnementales à atteindre.

Sur la base du diagnostic, il vous est proposé de recourir à une maîtrise d'œuvre pour mettre en œuvre les actions suivantes :

- L'application de films solaires sur les vitrages fortement exposés au rayonnement du soleil, notamment sur les façades Sud-Est, Nord-Est et Sud-Ouest des bâtiments A et B, afin de réduire les apports solaires et de limiter les problèmes de surchauffe dans les locaux.
- La mise en place de systèmes de ventilation simple-flux, par extraction ou insufflation, avec amenées d'air en façade afin de renouveler l'air dans les locaux, notamment dans les salles de classes.

Les travaux correspondants seront réalisés à la suite avec une exécution envisagée à l'été 2013 (phase 1) pour l'application de films solaires et à l'été 2014 (phase 2) pour la mise en place de systèmes de ventilation simple-flux.